

Document de propositions

La gestion forestière de demain, un défi humain.
*Éduquer, sensibiliser et informer, la clé du succès de toute action
pour une gestion durable de nos ressources forestières.*

Présenté à

LA COMMISSION D'ÉTUDE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE, PUBLIQUE ET
INDÉPENDANTE CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES FORÊTS DU
DOMAINE DE L'ÉTAT

Par

L'Association forestière de la Vallée du-St-Maurice

Le 01 avril 2004

UN PREMIER DÉFI, SE COMPRENDRE

Les bases du régime forestier ont été modifiées en 1986. De plus, le régime forestier a fait l'objet d'un examen global et de profondes modifications y ont été apportées en 2001. Toutefois, on a constaté qu'elles ne sont pas suffisantes pour rassurer la population sur l'ensemble de la gestion forestière. (Document d'information sur la gestion de la forêt publique pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'Etat, Novembre 2003).

Au cours des deux dernières décennies, le portrait du Québec forestier a beaucoup changé. Le régime forestier a été modifié, les droits et obligations des utilisateurs aussi. Nous avons acquis plus de connaissance sur nos écosystèmes, leurs dynamiques et notre interrelation avec le milieu. Le Québec forestier a pris le tournant du développement durable et vise à harmoniser les notions de maintien des avantages écologiques à celles des retombées socio-économiques.

Parallèlement, les Québécois et les Québécoises veulent être entendus par l'État sur les choix de gestion forestière. Or, cette participation exige une meilleure information car les gens conscients des enjeux agissent plus efficacement. Pourtant, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a réduit considérablement ses activités d'information et d'éducation forestière populaire depuis 1990 et admet dans son bilan du régime forestier actuel qu'il y a des lacunes et des faiblesses importantes en ce qui concerne l'information et la consultation de la population.

D'ailleurs, l'intention générale du régime forestier est de gérer et d'aménager le milieu forestier dans le meilleur intérêt public, c'est-à-dire conformément aux besoins, aux valeurs et aux aspirations des générations actuelles et futures.

Comment faire cet arrimage, lorsque nous entendons encore dans les écoles du Québec : COUPER UN ARBRE C'EST CRIMINEL

UN DEUXIÈME DÉFI, LA MAIN-D'ŒUVRE

Bien qu'elle soit enracinée aux quatre coins du territoire, à l'exception des grandes villes-centre, l'industrie forestière se dépeuple petit à petit. À l'ère de la mondialisation et du développement durable, la moyenne d'âge de ses travailleurs est de 50 ans. Les entreprises prévoient renouveler cinquante pour cent (50%) de la main d'œuvre d'ici 2015. Autre phénomène inquiétant, selon le Comité sectoriel de main d'œuvre des industries du bois de sciage : «Le nombre d'étudiants du niveau secondaire en affûtage, en classement du bois et en sciage est passé de 297, en 1998-1999 à 95 en 2003. Cette désaffectation est la même dans les cégeps et les universités du Québec avec 872 diplômés sur 3 020 places disponibles». Force est de constater que nos établissements d'enseignement ne parviennent pas à recruter suffisamment de jeunes pour constituer la relève dont le Québec des régions aura besoin.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer ce désintéressement. Selon M. Normand Bélanger du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier : «*La foresterie a une image négative, c'est presque devenu criminel de couper un arbre. Les jeunes se tournent donc vers d'autres secteurs*».

UNE SOLUTION : ÉDUCUER-INFORMER-SENSIBILISER

« Pour promouvoir une éthique de vie durable, chacun devra réviser ses valeurs et modifier ses comportements. La société doit promouvoir des principes conformes à la nouvelle éthique et décourager les attitudes qui lui sont contraires. L'information doit être diffusée grâce à des moyens éducatifs aussi variés que possible, qui contribueront à la compréhension des actions et politiques requises pour garantir la survie et le bien être de l'humanité. » Extrait du rapport « Sauver la Planète » (6^o principe) (Union mondiale pour la nature)

Une des solutions réside dans notre bon sens collectif: «C'est à se parler qu'on se comprend », voilà une vérité que nous répétions constamment nos parents. Toutefois, la prémisse à toute bonne communication est le transfert des connaissances. Il faut, dès aujourd'hui, prendre les mesures nécessaires pour que les Québécois et les Québécoises puissent comprendre et s'approprier les enjeux reliés aux activités forestières.

Le Québec doit se doter d'une «culture forestière » pour que les citoyens et les citoyennes comprennent la dynamique forestière et l'impact des activités humaines. Des stratégies éducatives couvrant l'ensemble de la province nous emmèneront à résoudre diverses problématiques quant à la gestion forestière :

1. Différences de perception entre le Québec des régions et le Québec urbain ;
2. Sentiment d'appartenance face au patrimoine forestier et à sa gestion ;
3. Intérêt des jeunes à participer à un projet collectif : LA GESTION DURABLE DE NOS FORÊTS.

Recommandations

1.

Que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et la nouvelle Conférence Régionale des Élus (CRÉ) s'inspirent des ententes spécifiques régionales afin de soutenir le fonctionnement d'un « Service d'éducation relative à l'arbre, au milieu forestier et à l'environnement » en Mauricie. Ce service existe déjà à l'association forestière régionale. Celui-ci pourrait accroître encore davantage son action d'éducation en milieu scolaire, auprès des utilisateurs de la forêt et du grand public au sujet des enjeux du milieu forestier.

(Divers intervenants pourraient ainsi contribuer à l'effort collectif d'éducation et de sensibilisation: Conseil Régional des Élus, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, ministère de l'Éducation, Emploi Québec, industrie forestière...)

2.

Que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et de Parcs appuie le groupe de travail ad hoc sur l'éducation forestière, initié par le Conseil de l'industrie forestière du Québec, qui s'est donné comme mandat de développer une véritable culture forestière en Mauricie et ailleurs au Québec.

DES ACTEURS IMPORTANTS

Qui doit prendre le pôle de l'éducation forestière au Québec ? L'industrie? Le Gouvernement ?

La forêt nous enrichit collectivement, elle a été et demeurera toujours un moteur de développement. Donc, tous ceux qui en retirent des bénéfices devraient être impliqués dans le développement d'une culture forestière au Québec.

La foresterie québécoise a connu de vastes chantiers et différentes politiques, il est temps de bâtir ensemble un **chantier humain**, afin de s'assurer que les enjeux réels sont compris.

La Mauricie ne part pas de zéro en cette matière. L'association forestière régionale est établie, supportée et reconnue par le milieu; elle a la crédibilité nécessaire pour bien informer la population, assurer sa compréhension et ainsi accroître sa participation dans la gestion des forêts. Elle vient ainsi pallier au vide laissé par le retrait progressif du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dans ce secteur d'activités.

L'**association forestière régionale** veut être reconnue comme étant l'organisme privilégié d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire pour le territoire qu'elle dessert, en l'occurrence toute la région 04.

L'**association forestière régionale** est encouragée et supportée par les partenaires du milieu (secteur privé) et par le gouvernement (secteur public). Par son impartialité dans les dossiers forestiers et la grande diversité de ses membres, l'association forestière régionale constitue un réseau à privilégier pour que les intervenants de milieux différents et d'intérêts divergents partagent leurs connaissances et leurs préoccupations.

Son conseil d'administration regroupe des représentants des ministères, du monde municipal, des autochtones, de l'industrie, des ZECS, des pourvoies, des 4H, de la forêt privée et de l'éducation. Cette grande diversité est garante de sa neutralité.

Le secteur privé a déjà manifesté son intention de continuer à supporter les services de l'association forestière régionale. Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs n'entrevoit pas se ré impliquer dans des activités d'éducation forestière comme dans le passé.

CONCLUSION

En résumé, les solutions existent, il s'agit de centrer nos actions et d'assurer à l'éducation forestière une place importante et durable dans le virage que se donnera l'État québécois pour bâtir le Québec de demain.

L'**association forestière régionale** désire être considérée comme un acteur majeur dans l'information, la vulgarisation et l'éducation forestière, lesquelles constituent des préalables dans la mise en place d'une gestion participative, transparente et durable de nos forêts québécoises.

Il est donc vital que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs prévoit des moyens pour maintenir son implication et faciliter le financement des services d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire de l'**association forestière régionale**.

Bref portrait de l'association forestière de la Vallée du St-Maurice (AFVSM)

Une mission : informer et éduquer la population

L'AFVSM existe depuis 1990; elle a succédé à l'association forestière mauricienne fondée en 1943 qui avait un mandat identique.

Autonomes, l'**association forestière régionale** est un organisme privé sans but lucratif ayant pour mission de vulgariser l'information et d'éduquer la population sur les grands enjeux du domaine forestier québécois. Son conseil d'administration regroupe des représentants des plus diversifiés qui se réunissent sur une base régulière afin de partager des préoccupations communes.

Ce qui fait sa force et explique sa réussite jusqu'à maintenant, ce sont les quelques centaines de membres qui en font partie. Provenant de différents milieux et secteurs d'activités, ces membres croient tous à l'importance de cette mission au point d'y investir temps, énergie et argent.

C'est donc grâce au dynamisme de ses membres si les AFVSM a su relever le défi de l'information et de l'éducation populaire forestière au fil des ans.

Des activités d'éducation, de sensibilisation et d'information

Pour remplir adéquatement sa mission, l'AFVSM organise et développe différentes activités d'éducation et de sensibilisation en partenariat avec ses membres et plusieurs autres organismes régionaux :

- ✓ Ses congrès annuels rassemblent les intervenants qui s'intéressent au milieu forestier. Il s'agit d'excellents lieux de discussions et d'échanges sur des thèmes forestiers souvent avant-gardistes.
- ✓ La tenue de différents colloques forestiers et la présentation de conférences d'information d'où il se dégage des positions régionales intéressantes, contribuant ainsi aux débats sur les grands enjeux forestiers.
- ✓ Partenaires privilégiés du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs lors du Mois de l'arbre et des forêts, elle chapeaute les activités à caractère éducatif et les distributions populaires d'arbres sur son territoire. Elle organise elle-même plusieurs activités et est responsable de la vente d'articles promotionnels de cet important mois de sensibilisation ; elle assure la diffusion d'information auprès des médias locaux et régionaux.
- ✓ Elle est présente dans le milieu scolaire, offrant aux élèves une initiation au milieu forestier conformément aux objectifs éducatifs des ministères de l'Éducation et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. L'an passé, ce sont 5 000 jeunes qui ont été rencontrés.
- ✓ Elle possède un outil spécifique lui permettant de diffuser de l'information auprès de ses membres (bulletins de liaison « Échos de la forêt »).
- ✓ Elle est connue et reconnue par les médias locaux et régionaux (capsules télévisées, articles de fond, entrevues radiophoniques, etc.)

Donc, depuis de nombreuses années l'**association forestière régionale**:

- ✓ développe et met en place des activités de sensibilisation à l'aménagement durable des forêts;
- ✓ informe adéquatement l'ensemble des intervenants du milieu forestier;
- ✓ joue un rôle d'agent de liaison entre la population et les différents intervenants du milieu forestier et entre les intervenants eux-mêmes;
- ✓ améliore la procédure d'information notamment au chapitre de la promotion des événements et de la vulgarisation des contenus techniques;
- ✓ définit avec le milieu, les orientations régionales pour la mise en valeur du milieu forestier et les résultats à atteindre en matière d'aménagement.

L'industrie forestière, les différentes instances gouvernementales dont le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, les institutions de formation et d'éducation, le milieu municipal, les organisations fauniques et récréotouristiques, les organismes de développement ainsi que la population de la Mauricie croit à l'**association forestière régionale** et lui a donné la crédibilité nécessaire pour mener à bien sa mission.

L'AFVSM reconnaît l'importance de se positionner solidement en prenant la place qui lui revient en tant qu'organismes d'éducation et d'information au sein de la population mauricienne afin de répondre à leurs intérêts communs et particuliers.

Il ne fait nul doute que l'AFVSM entend continuer dans le même sens pour les années à venir, mais pour ce faire, elle devra pouvoir compter sur l'appui de tous ses partenaires, y compris le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

ANNEXE :

1. Dépliant de l'AFVSM
2. Dépliant des programmes éducatifs en milieu scolaire
3. Dépliant des visites forestières
4. Dépliants des derniers congrès, colloques et séminaire sur la recherche
5. Exemplaires du bulletin « Échos de la forêt »
6. Document de promotion du Fonds MCFC
7. Rapport de l'événement « Mauricie Capitale forestière canadienne en 2001 »
8. Vidéo cassette des capsules forestières
9. Vidéo cassettes des 13 émissions « Zoné Vert Forêt »
10. Vidéo cassette « Le cœur de la forêt mauricienne »
11. Copie couleur du plan de notre site internet
12. Rapport annuel AFVSM 2003.